

Délibération n°55

relative au rapport d'activité 2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 16 juin 2026,

VU la présentation du rapport d'activité 2025 préalablement communiquée en amont de l'assemblée générale ainsi que remis en séance

DÉCIDENT d'approuver le rapport d'activité 2025

45 voix pour
7 abstentions
Adoptée à la majorité

Dijon, le 16/06/2026



Le président de Chambre de Métiers
et de l'Artisanat BFC